



SYNTHESE D'ETUDES



#Verdon2039

UN NOUVEAU
PROJET POUR
LE TERRITOIRE

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

> ÉVOLUTIONS ET DÉFIS



PREFET DE LA RÉGION
PROVENCE - ALPES
CÔTE D'AZUR

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

VAR
Le DÉPARTEMENT

RÉGION
SUD DE LA PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
SUD EN PRÉFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20240626-16_26062024

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici



PRÉAMBULE

La charte est la feuille de route de chacun des 56 Parcs naturels régionaux français. Elle définit des objectifs de gestion, de préservation et de valorisation des patrimoines et des ressources naturelles, et de promotion d'un développement harmonieux du territoire. Elle s'écrit en concertation avec les élus, les acteurs associatifs et économiques, mais aussi les habitants et est validée par l'État pour une durée fixée à 15 ans. Celle du Verdon est valable jusqu'en 2023 et nous avons lancé en 2019, une démarche pour l'actualiser, en lien avec la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, notre principal partenaire.

La révision d'une charte de Parc naturel régional pourrait être envisagée uniquement sous un angle « administratif » avec ses échéances, ses consultations officielles, son formalisme, ses documents à produire... C'est un fait. Mais elle est également une opportunité à saisir : celle qui permet à chaque citoyen de débattre de l'avenir de son territoire, et par là-même de se l'approprier. Elle permet de se poser, de prendre le temps de faire un bilan et celui de se projeter vers l'avenir. Les chartes de Parcs sont parmi les rares documents publics soumis à cette obligation d'évaluation et cela nous engage politiquement ! C'est aussi une chance de pouvoir construire de manière collective un projet pour notre territoire. Avant de démarrer la rédaction de ce projet pour le Verdon, nous avons dans un premier temps, réalisé une évaluation de la mise en œuvre de la précédente charte et dressé un bilan de l'évolution du territoire. Les résultats synthétiques de ces études préalables, présentés dans les pages qui suivent, nous aideront à mieux imaginer le Verdon de demain et permettront à chacun de s'impliquer dans les meilleures conditions.





SOMMAIRE



Préambule // 2

Sommaire // 3

Qu'est-ce qu'un Parc ? // 4

Le portrait du territoire // 5

La révision de la Charte // 6

Un territoire naturel // 10

- La géologie et le patrimoine naturel // 11
- Les milieux aquatiques // 14
- La forêt // 16

Un territoire façonné par l'homme // 18

- Grandes étapes historiques // 19
- Cultures et savoir-faire // 21
- Agriculture et pastoralisme // 23

Un territoire attractif // 26

- Population, logement, éducation et citoyenneté // 27
- Activités économiques et emploi // 29
- Occupation foncière et grandes dynamiques d'aménagement // 31
- Contraintes et nuisances // 32

Un territoire de grande notoriété // 34

- Tourisme // 35
- Gestion des sites // 37

Le Verdon demain // 40

- Les effets du changement climatique // 41
- Tensions sur les ressources // 42

Enjeux et défis pour 2039 // 43

Sources pour aller plus loin // 44



Qu'est-ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional protège et met en valeur un territoire à dominante rurale dont les patrimoines (paysages, milieux naturels, culture...) est exceptionnel et fragile. C'est à la fois un projet concerté de développement durable, et un label accordé par l'État.

LA CHARTE D'UN PARC

La charte concrétise le projet de protection et de développement du territoire. Résultat d'une large concertation, elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures pour les mettre en œuvre. C'est aussi un contrat qui engage les communes et les communautés de communes, les départements et la Région qui le signent pour en respecter les mesures.

Elle est valable 15 ans. Passé ce délai, une procédure de révision est engagée pour définir un nouveau projet et reconduire le classement du territoire.



SES OUTILS

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes et des communautés de communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc. Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

SES MÉTHODES

Un Parc n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation et on cherche à convaincre, pas à contraindre.

Son rôle n'est pas non plus d'agir seul, mais d'animer. Il mobilise des moyens humains et financiers, accompagne, aide au montage des projets, et cherche solutions et financements. Il lui arrive également d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

Il place l'innovation et la création au cœur de ses actions. Transcendant les frontières administratives et agissant uniquement en fonction des enjeux, il teste et expérimente avec une grande liberté.

Un réseau de 56 parcs naturels régionaux

Il existe aujourd'hui 56 parcs naturels régionaux en France. Tous différents, ils ont en commun de réinventer la vitalité de leurs territoires en développant une culture de nature pour tous. Ils ont peu de pouvoir réglementaire propre, mais une forte capacité à faire autrement. Et ils disposent d'une ingénierie de haut niveau, instigatrice d'innovation pour un avenir plus durable.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067457-20240626-16_26062024

Le Verdon, un territoire d'exception

Le Parc naturel régional du Verdon est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. Son caractère rural est très marqué et son équilibre fragile. Mais, contrairement à un parc national, il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UN PATRIMOINE REMARQUABLE

Le Verdon, c'est d'abord une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale : elle est source d'énergie et réservoir d'eau potable et agricole, et se prête aux activités de loisirs, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs.

C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine persévérente. Et une terre austère bénéficiant d'une vraie renommée touristique.

LE PARC EN 6 MISSIONS

Pour répondre aux missions qui lui ont été confiées, le Parc est organisé autour de 6 grandes priorités :

Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : paysages, biodiversité, patrimoines culturels, archéologiques ou bâties... le Verdon possède de multiples richesses qu'il a fallu étudier et inventorier, pour mieux les protéger.

Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme étant deux activités motrices pour le territoire, le Parc agit pour préserver le foncier agricole et accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations pour jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux défis qui s'annoncent nombreux.



LE PARC EN CHIFFRES

188 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence et Var

Touristes :
Plus 4,6 millions
de touristes
dont 3,6 millions
d'excursionnistes
à la journée

Stockage de l'eau :
1 milliard de m³ de capacité dans les
5 retenues artificielles

Production
d'électricité :
près de 600 millions
de kWh/an (équivalent de
la consommation annuelle
d'une ville comme Aix-en-Provence)



REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-04-200067437-20240626-16_26 06 2024





La révision de la charte

Depuis 2019, le Parc naturel régional du Verdon, sous la conduite de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a entamé la procédure de révision de sa charte. Son objectif ? Obtenir le renouvellement de son label. Et proposer un nouveau projet de développement économique et social, tout en préservant et en valorisant les patrimoines naturels, culturels et paysagers emblématiques du territoire. Un projet construit au plus près des évolutions et des réalités nouvelles du territoire.



LE CALENDRIER

2019

Évaluation de la charte et du diagnostic de territoire

**2020
2021**

Concertation et élaboration de la nouvelle charte

**2022
2023**

Présentation du projet dans les communes du Parc, avis et enquête publique

**2023
2024**

Transmission à la Région et à l'État du projet de charte - Délibération des collectivités et publication du décret de classement

OBJECTIF 2039

Quatrième Parc naturel régional créé en Région Sud, le Parc du Verdon a vu le jour en 1997 sur la base d'une première charte (1997-2004) qui traitait trois enjeux majeurs du territoire : l'eau, le paysage et le patrimoine naturel, ainsi que les activités agricoles, forestières et touristiques. À l'issue d'une première période de révision, une nouvelle charte a été approuvée en 2008, entraînant le reclassement du Parc pour une durée de 12 ans, prolongée à 15 en 2016. Cette charte arrivant bientôt à son terme, le Conseil régional a lancé une procédure de révision. Débutée en 2019, elle aboutira à une nouvelle charte pour la période 2024-2039.

UNE RÉVISION EN QUATRE ÉTAPES

• **La phase préparatoire** : après avoir proposé une évolution du périmètre du Parc et fixé les méthodes du travail à venir, la révision est officiellement lancée sous l'impulsion de la Région et de l'État. Avant de définir une stratégie future, on commence par évaluer l'efficacité des actions passées et on dresse un bilan de santé du territoire.

• **L'élaboration du projet** : une large concertation est menée pour définir les nouveaux objectifs et rédiger le projet de charte.

• **La validation intermédiaire** : c'est une phase importante au cours de laquelle tous les partenaires sont consultés. Les avis d'instances comme le Conseil national de protection de la nature, de l'Autorité environnementale ou la Fédération des Parcs sont recueillis pour amender et enrichir le projet.

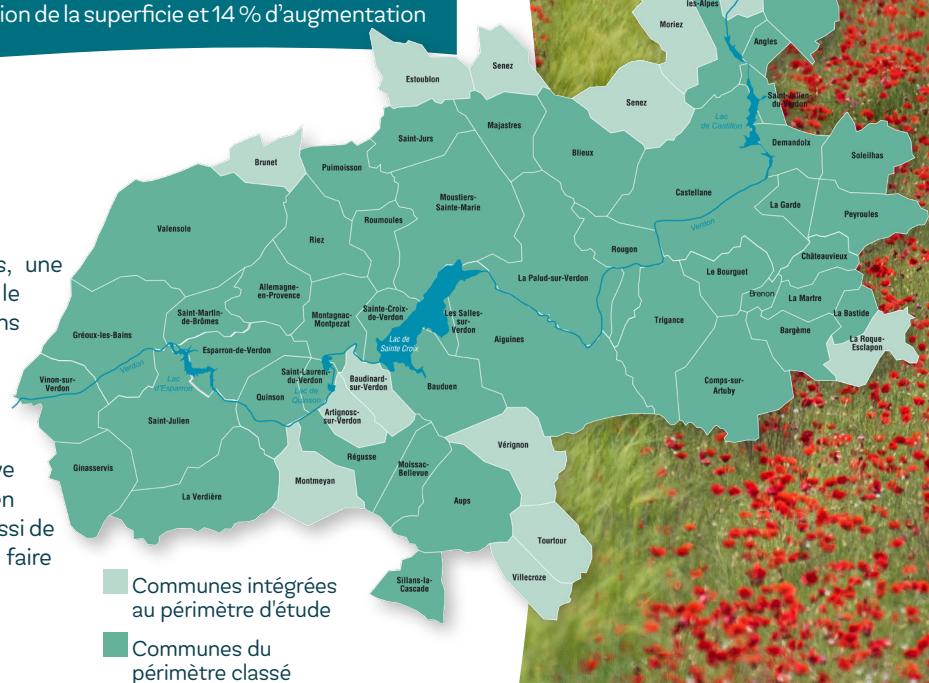
• **La validation finale** : après une enquête publique qui permet aux habitants de se prononcer sur le projet, vient le temps de l'adhésion des collectivités au nouveau  et de son examen final par l'État. Après vérification de la procédure par le Préfet, le décret de classement par le Premier Ministre peut enfin être signé.

Le périmètre du Parc évolue

Première étape de la révision de la charte, le périmètre potentiel du Parc a été élargi aux communes de Brunet, Estoublon, Senez, Moriez, Lambruisse, La Mure-Argens, La Roque-Esclapon, Vérignon, Tourtour, Villecroze, Montmeyan, Artignosc-sur-Verdon, Baudinard-sur-Verdon... De 46 communes actuellement classées, on passerait à 59. Cette évolution représente 20,5 % d'augmentation de la superficie et 14 % d'augmentation de la population.

UNE PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Pour faire le bilan des réussites et des échecs, une évaluation des actions menées précédemment par le Parc a été réalisée. Et parce qu'il vit et que ses besoins évoluent sans cesse, un diagnostic complet du territoire a également été conduit. Cette photographie actuelle du Verdon comparée à celle de la précédente charte en 2008, vient mettre en évidence les bienfaits de la démarche collective engagée et les points de vigilance à prendre en compte pour les prochaines années. Elle permet aussi de saisir les grandes tendances qui s'amorcent pour faire ressortir les enjeux forts du territoire.



EN ROUTE VERS UN NOUVEAU PROJET

C'est sur cette base que le nouveau projet de territoire va pouvoir être rédigé. L'ensemble des acteurs du Parc, les élus, les institutions partenaires, le réseau associatif mais aussi les citoyens qui le souhaitent... peuvent alors s'impliquer. Leur objectif ? Définir collectivement les grands enjeux du territoire puis élaborer le projet de développement durable sur lequel tous les signataires de la charte 2023-2038 s'engageront.





TOUS CONCERNÉS

- **Les élus locaux** : ils décident de l'ambition à donner au territoire. Ils identifient les enjeux prioritaires, impulsent la concertation, informent les citoyens, représentent les valeurs du territoire et mènent la stratégie du Parc.
- **Les associations, les professionnels, les chambres consulaires** : parce qu'ils contribuent à la mise en œuvre du projet de territoire, ils participent eux aussi à sa révision et à son élaboration.
- **Les habitants** : la charte du Parc est le projet pour le territoire, au service des personnes qui y vivent, y travaillent et y séjournent. Ils ont donc toute leur place dans ce travail de concertation.

De nombreux contributeurs

Ce sont les équipes du Parc qui ont assumé la rédaction de l'évaluation et du diagnostic. Mais elles n'ont pas travaillé seules. Elles se sont appuyées sur des données récoltées avec l'aide de la Région Sud par des organismes partenaires (Agence régionale pour l'environnement, agences d'urbanisme, INSEE, universités, chambres d'agriculture, Groupement d'experts du climat...). Surtout, dans une démarche de concertation, des temps de débat et de partage des analyses ont été organisés pour permettre à tous - élus, conseil scientifique, association des amis du Parc, conseil de développement et partenaires institutionnels... d'apporter leur contribution.

LES CAFÉS DU PARC

Organisés dans 8 communes volontaires, les Cafés du Parc avaient pour objectif de recueillir la parole des habitants. Réalisés auprès de 80 personnes aux profils très divers, sous la forme d'entretiens individuels ou semi-collectifs, ils ont été organisés dans des bistrots ou improvisés en place publique. Leurs contributions ont été intégrées au diagnostic.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067457-20240626-16_26062024



UN TERRITOIRE NATUREL



Géologie et patrimoine naturel

Constitué d'une multitude de niches écologiques, le Parc naturel régional du Verdon abrite une biodiversité très riche, sur fond de paysages et de sites géologiques grandioses. Il est dominé par les espaces naturels et forestiers.

UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

Milieux rupestres (vautours, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Murin de Capaccini, Doradille du Verdon...), milieux forestiers (Circaète jean-le-Blanc, Barbastelle d'Europe, Rosalie des Alpes...), milieux aquatiques (Apron du Rhône, Écrevisse à pattes blanches...), espaces ouverts (Lézard ocellé, Criquet hérisson) ou espaces agricoles (flore messicole, Outarde canepetière, Bruant ortolan, Chevêche d'Athéna, Criquet hérisson)... le Parc du Verdon compte de nombreux réservoirs de biodiversité et de nombreuses espèces endémiques.

DES CONNAISSANCES MIEUX MAÎTRISÉES

Grâce à un effort soutenu d'inventaires et de suivis scientifiques, enrichis par les inventaires citoyens de la biodiversité (6 communes et un 1/3 des observations faunistiques réalisées sur le territoire entre 2012 et 2018), la connaissance de la biodiversité a été nettement améliorée.

Les programmes portés par le Parc ont permis d'effectuer le suivi et la préservation de populations d'espèces emblématiques et fragiles (Outarde canepetière, chauves-souris, Castor d'Europe, Écrevisse à pattes blanches, Apollon et Semi-apollon, Proserpine, flore rupestre...).

La cartographie des continuités écologiques a confirmé l'importance des espaces pastoraux et agricoles pour la préservation de la biodiversité. Elle interpelle sur la nécessité de préserver les forêts anciennes et matures qui pourraient contribuer à une meilleure résilience des forêts du territoire face aux changements climatiques.

UN PATRIMOINE GÉOLOGIQUE À PROTÉGER

Classé en partie dans le périmètre de protection de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence et le Géoparc de Haute-Provence, le patrimoine géologique regorge de sites remarquables. Mais il subit la pression conjuguée de l'urbanisation, de la fermeture des milieux et du pillage de ses sites fossilières. Comme la faune et la flore, il est fragile et nécessite de plus amples mesures de protection.



→ À SAVOIR ←

Les inventaires sur le territoire, ce sont...

- plus de **74 000 observations réalisées sur la faune** (SILENE Faune),
- **1339 espèces faunistiques** recensées lors des inventaires citoyens de la biodiversité,
- **130 000 observations** de la flore (SILENE Flore),
- **1174 espèces floristiques** recensées,
- **un inventaire des zones humides en cours d'actualisation** (déjà plus de 300 zones décrites),
- environ **400 sites d'intérêt géologique** recensés.

UN PATRIMOINE NATUREL TRÈS RICHE, MAIS FRAGILE

L'Observatoire régional de la biodiversité met en évidence que les piémonts et massifs de Haute-Provence, longtemps considérés comme préservés de la pression anthropique, subissent à leur tour un déclin inquiétant de la biodiversité, en partie dû au report de la pression humaine du littoral vers l'arrière-pays. Le programme d'indicateurs de suivi de la biodiversité qu'a cherché à initier le Parc est donc particulièrement important à pérenniser et à conforter. Et si les actions de gestion et de sensibilisation menées patiemment par le Parc portent leurs fruits... ces fruits restent fragiles.

SUR LE TERRITOIRE, ON COMpte :



©D.Alemand

Des mesures agroenvironnementales efficaces

comme la création de la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin, la Réserve biologique dirigée de la forêt communale d'Aiguines ou les arrêtés préfectoraux de protection de biotope de la grotte d'Esparron (chauves-souris) et des grandes gorges du Verdon (Apron du Rhône).

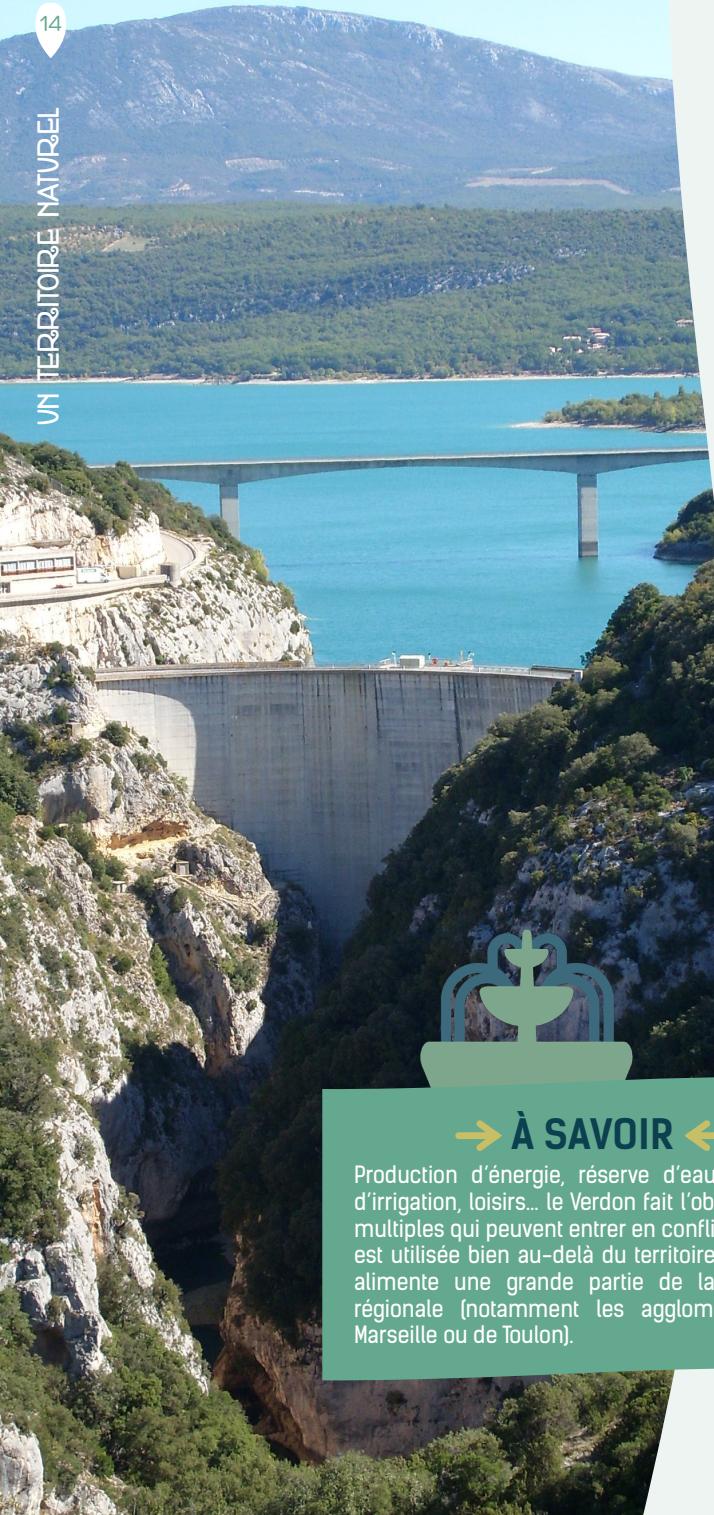
DES PRESSIONS QUI PERDURENT

Si la lutte contre l'artificialisation des sols s'est révélée efficace, les pressions sur les continuités écologiques et la biodiversité demeurent avec :

- la fermeture des milieux : les espaces forestiers en cours de formation ont augmenté de 14 % entre 1999 et 2015 ;
- le développement de l'urbanisation : s'il reste très inférieur à la moyenne régionale, (< 3 %), on observe cependant une augmentation du tissu urbain discontinu (+ 40 %) et du bâti diffus, ainsi que le développement des centrales photovoltaïques au sol au sein des espaces naturels ;
- les pressions sur les milieux terrestres et aquatiques liées aux activités humaines trop concentrées ou trop intensives (activités de pleine nature, agriculture...).

Plus globalement, le changement climatique pourrait altérer durablement les milieux les plus sensibles comme les ressources pastorales et les zones humides, et entraîner à terme une modification profonde de la physionomie des espaces forestiers.

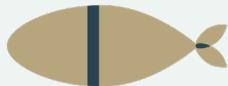
Le plateau de Valensole abrite une des dernières populations d'outardes canepetières encore présentes dans les espaces cultivés. Grâce aux mesures agroenvironnementales animées par le Parc (2008-2016), 16 exploitations agricoles, réparties sur 200 ha, se sont engagées dans des pratiques favorables à cet oiseau nicheur désormais disparu de nombreuses plaines céréalières de France. Après une chute de moitié des effectifs des mâles chanteurs à partir de 2008 (de 10-11 mâles à 5-6 mâles sur la partie nord du plateau), 10 ans plus tard la population est toujours présente sur le plateau de Valensole et un début de redressement des effectifs (8-9 mâles chanteurs) laisse espérer que cette petite population pourra se maintenir.



→ À SAVOIR ←

Production d'énergie, réserve d'eau potable et d'irrigation, loisirs... le Verdon fait l'objet d'usages multiples qui peuvent entrer en conflit, et son eau est utilisée bien au-delà du territoire, puisqu'elle alimente une grande partie de la population régionale (notamment les agglomérations de Marseille ou de Toulon).

Les milieux aquatiques



Long de 165 km, le Verdon se caractérise par 5 grands aménagements hydroélectriques qui modifient profondément son fonctionnement. Les affluents et les zones humides qui lui sont liés sont, comme lui, indispensables au bon état des milieux naturels.

UNE GESTION GLOBALE, ÉQUILIBRÉE ET CONCERTÉE

Définie comme un objectif prioritaire de la charte dès la création du Parc en 1997, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est prise en charge par le Parc à l'échelle de tout le bassin versant du Verdon, et possède désormais un cadre, des outils et des moyens dédiés.

Le Parc anime plusieurs démarches de gestion concertée :

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (SAGE Verdon), validé en 2014, qui conjugue satisfaction des usages et préservation de la biodiversité ;
- le contrat de rivière Verdon, signé en 2008 puis en 2017, qui établit des programmes pluriannuels d'actions ;
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), confiée au syndicat mixte depuis 2020, qui structure la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Les grands enjeux de territoire liés à l'eau sont la gestion quantitative de la ressource, la préservation de sa qualité, la conciliation des usages, la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Ils passent par la mise en œuvre des solidarités, dans un esprit de concertation et de compromis.

UNE EAU DE QUALITÉ

Sur le bassin du Verdon, 79 % des masses d'eau sont en bon état ou en très bon état écologique.

Les sources de pollution sont assez circonscrites. En surface, elles sont dues à des rejets ponctuels liés à l'assainissement. Pour les eaux souterraines, les nappes polluées se situent sur le plateau de Valensole (nitrates et pesticides) : 5 captages y ont été classés prioritaires et un programme de reconquête de la qualité des eaux a été mis en place depuis 2013.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067457-20240626-16_26062024



Le SAGE

Outil de concertation et de compromis, le SAGE est élaboré à la fois par les communes, les départements et la Région, EDF, la Société du canal de Provence, les sociétés de pêche, les professionnels du tourisme, les responsables de préservation du milieu naturel, les représentants du monde agricole... et les administrations. Il permet de s'accorder sur des mesures de gestion et de préservation communes à tous.

DES MILIEUX NATURELS FRAGILISÉS

Parce qu'ils sont un vrai obstacle à la circulation des espèces, et modifient le régime des eaux et la circulation des sédiments, les barrages ont un impact fort sur la biodiversité et les habitats. Un travail a donc été engagé en faveur des milieux aquatiques pour assurer leur préservation et garantir leur prise en compte dans la gestion des grands aménagements : par exemple, la définition et la mise en œuvre en 2011 de nouveaux débits réservés (débit minimum qui doit être laissé en permanence à l'aval du barrage pour permettre la vie, la circulation et la reproduction des espèces) ; un travail qui va démarrer en 2020 sur la gestion des sédiments...

Plusieurs actions sont conduites en faveur du bon état des milieux aquatiques telles que la restauration et l'entretien des ripisylves, la gestion des prélevements, des économies d'eau, des suivis d'espèces patrimoniales (Apron du Rhône, Castor), la restauration des continuités écologiques, la préservation des zones humides...

Mais des questions nouvelles se posent. Les espèces invasives qui concurrencent les espèces endémiques se révèlent problématiques. Et il est de plus en plus nécessaire d'assurer la circulation des sédiments et d'enrayer l'érosion des habitats aquatiques en passant par le rétablissement de la morphologie originelle des cours d'eau.

DES COMPROMIS ENTRE USAGES ET PROTECTION

Produire de l'électricité, fournir de l'eau pour l'alimentation, les cultures et l'industrie, tout en garantissant les activités touristiques ou de loisirs sur les retenues et les cours d'eau... les barrages répondent à de multiples usages.

Les études réalisées ayant montré que la sauvegarde des milieux aquatiques passe d'abord par l'augmentation du débit des cours

d'eau, le Parc a dû engager un vaste travail de concertation et de compromis entre tous les acteurs pour en définir le niveau.

Toujours dans l'esprit de conciliation et de préservation des usages, le Parc anime depuis 2010 un plan de gestion de la rivière du Moyen-Verdon destiné à réduire l'impact des activités de loisirs sur le milieu (piétonniers et raclage des fonds, dégradation des rives, dérangement de la faune...).

L'EAU EN CHIFFRES...



L'augmentation des débits réservés

Jusqu'en 2011, les débits réservés étaient insuffisants au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Grâce à leur relèvement, les températures maximales de l'eau sont plus basses et des zones de fraie se sont rétablies, favorisant ainsi les populations de poissons qui dépendent du Verdon, comme la truite ou le chabot (photo ci-dessus).



La forêt

Les paysages forestiers prédominent sur le territoire. Très limités par les activités agricoles et le pâturage jusqu'au milieu du XX^e siècle, ils connaissent maintenant une période d'expansion, colonisant peu à peu les secteurs agricoles délaissés.

LA FORÊT EN CHIFFRES

160 000 ha de forêt,
qui représentent
69 % du territoire

Une forêt diversifiée, avec
34 100 ha de taillis (feuillus) et 33 500 ha de futaies (feuillus et résineux)

Une propriété morcelée, avec
79 % de forêts privées, 11 % de forêts communales et 10 % de forêts domaniales

Avec 69 % de couvert forestier, contre 48 % pour la région, le territoire du Parc est fortement boisé. La répartition entre feuillus (prépondérants à l'ouest) et résineux (plus présents à l'est) y est relativement équilibrée, mais la composition des essences évolue.

UNE FORÊT EXPOSÉE

Issu de la reforestation du XX^e siècle, le pin noir colonise peu à peu les espaces délaissés par le pastoralisme et contribue à la banalisation et à la fermeture du paysage.

Surtout, les premiers effets du changement climatique se font sentir. Les pins sylvestres subissent un taux de défoliation de près de 50 %, et des peuplements de sapins dépérissent à cause du stress hydrique.

Enfin, la forêt est plus exposée au risque d'incendie : la saison propice s'est allongée de 3 semaines durant les 60 dernières années, et les zones géographiques sensibles aux feux s'étendent vers le nord et en altitude.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067437-20240626-16_26062024

UNE GESTION À REPENSER

Trois périmètres de charte forestière de territoire (CFT) recoupent le territoire du Parc du Verdon, et conjuguent exigences sociales et environnementales pour assurer une gestion durable de la forêt.

Mais, si les enjeux forestiers sont très présents dans la dernière charte, la stratégie globale reste à revoir : une partie des communes n'a toujours pas enclenché de dynamique de gestion et de valorisation, et la prédominance de la forêt privée et son morcellement compliquent la mise en place de plans d'actions efficaces. Au même moment, les coupes s'intensifient pour répondre aux besoins des gros opérateurs énergétiques régionaux (centrales biomasse de Gardanne et de Brignoles notamment).

UNE VALORISATION ET UNE DIVERSIFICATION À RENFORCER

Avec un tel couvert forestier, le bois constitue un potentiel de ressource important. Le chêne est essentiellement valorisé en bois de chauffage, et les pins le plus souvent en bois énergie (plaquettes forestières) ou en pâte à papier.

Avec l'émergence de chaufferies bois ou de centrales biomasse, la demande en bois énergie ne cesse d'augmenter sur l'ensemble de la région et une tension pourrait bientôt se produire sur cette ressource au détriment des besoins locaux.

Des réflexions autour d'une utilisation plus valorisante du bois local en bois de construction émergent peu à peu, mais la mise en valeur et la diversification des productions ne sont pas encore allées assez loin.



SYLVPASTORALISME ET CUEILLETTE

Parmi les pistes à explorer, le sylvopastoralisme figure en bonne place. Il est actuellement freiné par l'embroussaillement et la densification des forêts, qui empêchent les ressources pastorales de pousser. Il est également remis en question par la prédateur du loup, la garde dans ces milieux ouverts et la mise en place de clôtures étant plus compliquées qu'en milieux ouverts.

Mais dans un contexte de changement climatique et de ressources en herbe qui souffrent de la sécheresse, les espaces boisés pourraient offrir des zones de repli intéressantes, à la condition que les peuplements forestiers et la ressource fourragère soient gérés dans un juste équilibre.

Autre piste possible, mais peu envisagée : la cueillette de coproduits forestiers comme les plantes à parfum ou médicinales, ou le buis. Ces pratiques ancestrales ont quasiment disparu du territoire, mais elles pourraient profiter de marchés de niches.



Les forêts anciennes et matures

Particulièrement importantes pour la biodiversité du territoire, les forêts anciennes font l'objet de plusieurs contrats Natura 2000. Elles sont également au centre de l'élaboration de la sous-trame forestière dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Trame verte et bleue.

Le Parc du Verdon a accompagné la commune d'Aiguines dans la création d'une réserve biologique forestière dans la hêtraie méditerranéenne du Grand Margès. La récolte de bois y sera interdite, et les effets du changement climatique y seront étudiés de près.

UN TERRITOIRE FAÇONNÉ PAR L'HOMME





« PAYSAGES RURAUX »

Le territoire du Verdon a un caractère rural très marqué. Il est jalonné de villages dont l'implantation révèle la diversité des reliefs, tandis que de nombreux édifices à la fois modestes et remarquables – chapelles, murs en pierre sèche, enclos apiés, cabanons, pigeonniers... – témoignent d'une nature contraignante.

Dans les massifs de moyenne montagne, les activités pastorales assurent le maintien des vastes pelouses rases et fleuries, constituant des paysages ouverts caractéristiques des massifs préalpins. Ailleurs, les productions agricoles – qui vont des cultures irriguées (céréales, vergers) aux cultures emblématiques de Provence (lavandes, lavandins, oliviers, vignes et amandiers) – offrent une grande diversité de paysages authentiques.



Grandes étapes historiques

Interface entre les Alpes et la Méditerranée, le territoire du Verdon est une zone de passage et d'échanges culturels très ancienne. Son histoire est riche et ses patrimoines invitent à la découverte.

UNE PRÉSENCE HUMAINE TRÈS ANCIENNE

Les traces d'occupation humaine dans le Verdon remontent à 400 000 ans. Concentrées d'abord dans les basses gorges du Verdon, elle s'étend au reste du territoire avec la sédentarisation de l'homme.

À partir de 118 av. J.-C., les Romains y installent des cités, comme à Castellane et Riez, et lui donnent sa vocation agricole, créant des centaines d'établissements ruraux isolés.

La période du Moyen-Âge voit les villes et les échanges se développer, tandis qu'aux XVII^e et XVIII^e siècle, la population augmente et l'industrie locale apparaît (faïence, draperie, tournerie...).

Le XX^e siècle est le temps des grands bouleversements. La mécanisation modifie les paysages et les pratiques agricoles. La création de 5 barrages qui noient les vallées agricoles ouvre sur une nouvelle vocation : le tourisme.

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA CONNAISSANCE

Particulièrement préservés grâce au caractère rural du Verdon et au faible impact de l'urbanisation, les vestiges et les traces d'occupation ancienne abondent, et leur potentiel de découverte intéresse chercheurs et universités.

La création des services archéologiques à l'échelle départementale a permis un développement croissant des prospections et des fouilles au fil des ans, et un travail multi-acteurs efficace entre la Région, les départements, le Parc et les musées existe désormais.

Dans ce cadre, le Parc participe à un accompagnement, un suivi et un soutien à l'ancrage local des projets de recherche. Il constitue un maillon local important, mais le lien avec les services de l'État et les collectivités mériteraient d'être amélioré pour une coopération plus efficace.

LA PRÉHISTOIRE A SON MUSÉE

Les sites préhistoriques ont commencé à être fouillés dans les années 1960, avant la mise en eau du barrage de Sainte-Croix. La grotte de la Bonne Baume en est l'un des plus beaux exemples. Elle est aujourd'hui mise en valeur dans le parcours de visite du musée de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson, qui réunit à lui seul 74 000 visiteurs par an.



À SAVOIR

Diocèse de Senez, vallée du Jabron, sites castraux d'Allemagne-en-Provence... les programmes de recherche archéologique se multiplient, tandis que les prospections dans les gorges du Verdon - haut lieu de la Préhistoire - ont été relancées. Ici une photo du chantier de fouilles préhistoriques aux près de Laure - vallée du Jabron.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE S'EXPOSE

La valorisation de ces découvertes contribue à développer une offre culturelle et touristique importante. Grottes des gorges du Verdon, cité antique de Riez, diocèse de Senez, sites castraux d'Allemagne-en-Provence... des sites remarquables ont émergé grâce au travail de connaissance réalisé.

Plus globalement, c'est toute l'histoire et le patrimoine du Verdon qui sont mis en scène et valorisés. Faïence à Moustiers-Sainte-Marie, draperies à Saint-André-les-Alpes, tournerie à Aiguines... les activités liées au mode de vie rural du Verdon sont entrées à leur tour dans un processus de patrimonialisation, avec la création de musées, de parcours et de maisons thématiques qui leur sont consacrés.



Le nombre croissant de ces espaces muséographiques, associés aux labels - Pays d'art et d'histoire, Plus beaux villages de France, Cités et villages de caractère... - qui accompagnent la valorisation des patrimoines historiques, architecturaux et paysagers, contribue à enrichir l'offre touristique et culturelle du Verdon.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067457-20240626-16_26062024

Cultures et savoir-faire

Outre ses richesses archéologiques et historiques, les cultures du Verdon s'incarnent à travers son art de bâtir, son patrimoine immatériel - avec ses savoirs, ses savoir-faire et ses techniques - et ses pratiques culturelles, à la fois vivantes et populaires.



CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

Très rurale, l'architecture du Verdon a su tirer parti des ressources locales. Réalisés avec le concours de la Région et des associations locales, des inventaires du patrimoine bâti (2010), des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole (2012) et du bâti lié à l'eau (2016) ont permis d'en révéler toute la richesse, et de nombreuses pistes d'investigation restent encore à explorer.

Pour sensibiliser habitants et collectivités à la préservation des paysages architecturaux et faire connaître les techniques et les matériaux qui constituent l'identité du territoire, le Parc organise des chantiers participatifs depuis 2006. Il édite également des guides et des fiches conseils à destination des projets publics et privés, et accompagne les communes dans la restauration et la valorisation de leur bâti, en les aidant dans la recherche de financements et dans la définition de leur projet.

LES CHANTIERS PARTICIPATIFS ET INVENTAIRES DU BÂTI EN CHIFFRES

39
chantiers et
29 édifices restaurés
dans 20 communes,
pour près de 800
participants
au total

244
cabanons
et pigeonniers
recensés

Plus
de 300
édifices liés à
l'eau inventoriés,
une cinquantaine
d'édifices
restaurés.

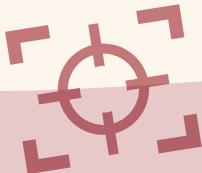
FAIRE VIVRE LES SAVOIR ET LES SAVOIR-FAIRE

Les usages d'aujourd'hui étant les traditions de demain... le Parc s'est donné pour priorité de recueillir les patrimoines immatériels qui font l'identité du Verdon, pour mieux les préserver et les transmettre.

Migrations et transhumances (2013-2014), relation des hommes à l'eau (2018-2019)... un travail de recherche sur la mémoire orale a ainsi été engagé et devrait se poursuivre encore, avant que ces savoirs ne tombent dans l'oubli.

Un projet collectif intitulé « Raconte-moi ton Verdon » - associant travaux de recherche et création artistique - a également permis de valoriser les connaissances des cultures et les identités du Verdon, et des inventaires ont été réalisés, dont un sur le patrimoine fruitier et les pratiques qui lui sont associées (2016).





Focus

« Raconte-moi ton Verdon »

À la fois programme de recherche sociologique et ethnologique, enquête orale et projet artistique, « Raconte-moi ton Verdon » a mobilisé la parole et le regard des habitants sur leur territoire. Lancé en 2013, il a permis de répondre à deux questions majeures.

**Que représente le Verdon pour ses habitants ?
Et de quelle manière l'habitent-ils ?**



PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE

La vie culturelle du Verdon se structure majoritairement autour des associations et de leurs bénévoles : elles interviennent en appui aux municipalités dans ce domaine. Livres, spectacles vivants, cinémas, musiques... leur offre est à la fois riche et innovante, la part de ces manifestations représentant à elles seules 46 % de l'offre événementielle du Verdon. Mais le secteur reste fragile, malgré le soutien de plus en plus prégnant d'acteurs publics comme la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

Pour créer une dynamique locale et fédérer l'ensemble des acteurs, le Parc a mis en place un annuaire culturel (2008-2013) puis un portail culturel intitulé *La Mescla* (2014-2019). Malheureusement, ces deux outils n'ont finalement pas trouvé l'écho attendu.

Agriculture et pastoralisme

L'occupation du sol agricole se répartit globalement en deux grands espaces : les espaces agricoles cultivables qui occupent 17 % du territoire avec notamment à l'ouest du Parc les grandes parcelles du plateau de Valensole, avec leurs longs rangs de lavandin, de céréales et d'oléagineux et les secteurs de polyculture (maraîchage, oliviers, chênes truffiers...). Dans les secteurs de moyenne montagne, les troupeaux d'ovins parcourent les alpages qui représentent un espace pastoral de plus de 83 000 ha, soit plus de 40 % du territoire du Parc du Verdon.

Le territoire du Parc naturel régional du Verdon se scinde en deux grands systèmes agricoles :

- à l'est, l'espace est dédié à l'élevage d'ovins. Les parcours pastoraux et la production de fourrage y sont les principales ressources ;
- à l'ouest, le plateau de Valensole est dominé par la production de plantes à parfum : 90% de la production mondiale d'huile essentielle de lavandin est produite sur le plateau de Valensole. Plus de 1800 ha ont été conquis par cette culture en 4 ans. Le Haut Var se caractérise davantage par de la polyculture et de l'élevage avec des exploitations moins spécialisées que sur le plateau de Valensole.

UNE AGRICULTURE QUI RESTE FORTE ET DYNAMIQUE

Avec le nombre de ses exploitations divisé par deux entre 2000 et 2010 (il en reste 589 en 2018), l'agriculture a connu un recul très important comme partout ailleurs sur le territoire national. Et la tendance pourrait s'aggraver, avec 360 exploitants qui partiront à la retraite d'ici 20 ans.

Malgré tout, le secteur agricole reste un pourvoiteur d'emplois (750 emplois) important pour le territoire (7 % de la totalité des emplois), et une dynamique d'installation a permis de stabiliser un peu la situation, grâce à 112 installations ou reprises comptabilisées en 10 ans.



L'AGRICULTURE ET LE PASTORALISME EN CHIFFRES



ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Pour revitaliser le tissu agricole et encourager la relocalisation de l'alimentation, des espaces-tests ont été créés sur le territoire. Initiés par le Parc et mis en place avec le concours des élus, des habitants et des agriculteurs, ils permettent d'évaluer les projets d'installation des futurs exploitants agricoles et de les aider à lancer progressivement leur activité.

UN PASTORALISME QUI OCCUPE PLUSIEURS FONCTIONS

Avec 83 000 ha consacrés à la pratique extensive du pâturage, le pastoralisme est présent sur tout le territoire. Il façonne les paysages en les maintenant ouverts et constitue un des fondements de l'identité du Verdon.

Il participe au développement économique et au maintien du patrimoine et des savoir-faire locaux (comme en témoignent les nombreuses fêtes de la transhumance) et rend de précieux services de lutte contre les feux de forêts, en limitant l'embroussaillage.

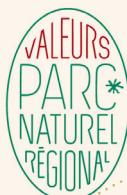
Par le pâturage extensif, la fauche et le débroussaillage, les éleveurs assurent l'entretien des parcours et des prairies, freinent la fermeture naturelle du milieu, et participent pleinement à préserver la biodiversité du territoire.



©Pierre Fauvel

DES PRODUCTIONS DE QUALITÉ

Viande d'agneau, fromages, plantes aromatiques, huile d'olive, miel, truffes... les productions emblématiques du Verdon bénéficient de signes officiels de qualité (IGP et AOP). Certaines profitent aussi de la marque Parc comme le miel, le safran ou le vin. Les milieux et les ressources fourragères sont de grandes qualité et révèlent des pratiques agricoles et pastorales extensives, c'est à dire valorisant au maximum la faune et la flore de nos montagnes et collines.



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067437-20240626-16_26062024



UNE VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE À PÉRENNISER

Pour anticiper les effets du changement climatique, l'accès à l'eau doit être sécurisé. Il passe par l'adaptation des pratiques agricoles, par des investissements conséquents pour alimenter les cultures (projets de réseaux d'irrigation en cours), et par la création d'impluviums pour abreuver les troupeaux.

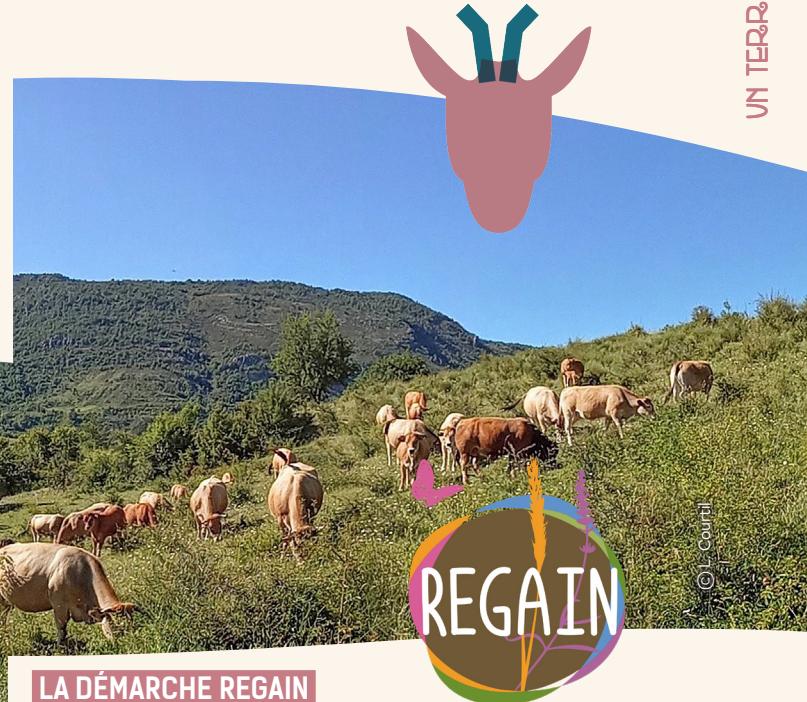
Une prise en compte de la prédateur du loup qui ne cesse de croître est également nécessaire, ce qui passe notamment par la réouverture des zones embroussaillées pour offrir plus d'espaces de pâturage sécurisés.



DES DÉBOUCHÉS PLUS NOMBREUX

Grâce à une dynamique lancée depuis 2010, et à la création de nombreux marchés paysans ou des points de vente collectifs, 30 % des producteurs pratiquent les circuits courts ou la vente directe. Ils trouvent là une plus-value économique, et une mise en valeur touristique de leurs savoir-faire.

Certaines filières ont également fait l'objet d'un programme de valorisation, dans le but de diversifier les revenus agricoles, créer des identités régionales fortes et relocaliser l'alimentation. C'est le cas par exemple de la trufficulture qui a sa maison de la truffe à Aups depuis 2015, et des vergers paysans qui ont bénéficié d'un travail conservatoire et dont les variétés anciennes fruitières du Verdon sont petit à petit réimplantées dans des vergers publics ou amateurs.

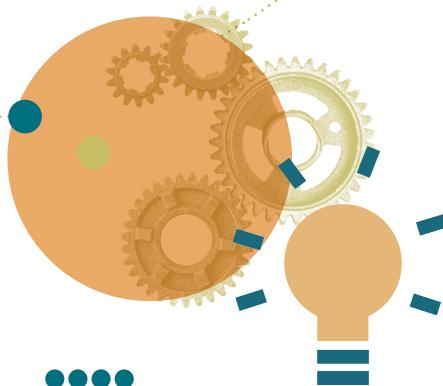


LA DÉMARCHE REGAIN

Copilotée par le Parc, la chambre d'agriculture 04 et la Société du canal de Provence, le projet REGAIN a vu le jour en 2014. Il réunit 27 lavandiculiteurs qui, après avoir évalué la qualité de leurs sols, se sont lancés dans l'expérimentation de pratiques agroenvironnementales, comme le semis de couverts végétaux entre leurs rangs de lavandin. Leur objectif ? Être moins tributaires des intrants, réduire l'érosion et améliorer la fertilité des sols.



UN TERRITOIRE ATTRACTIF



« PAYSAGES URBANISÉS »

Au regard des pressions urbaines qu'on peut observer partout, le Verdon est un territoire préservé. Avec seulement 3 % du territoire, ses surfaces artificialisées restent faibles, ce qui souligne son caractère profondément rural.

Mais les extensions pavillonnaires ont démultiplié l'étendue des villages.

Si l'impression de campagne demeure grâce aux reliefs et à la végétation qui en limitent la visibilité, leur développement banalise l'architecture et brouille les limites entre espaces urbains (ou construits), naturels et agricoles.

Quant aux espaces économiques, composés surtout de petites zones artisanales ou commerciales installées à l'entrée des villages, bien que leur densité soit faible, ils se sont souvent développés sans souci de qualité paysagère ni grande logique d'aménagement et ne reflètent guère l'identité du Verdon.

Population, logement, éducation et citoyenneté

Le Verdon est un territoire peu dense (17,2 hab./km²), au cœur d'une région très dense (160 hab./km²). 80 % de sa population se concentrent à l'ouest, où l'on vit à la campagne, non loin des sites urbains pourvoyeurs d'emplois, contre seulement 20 % à l'est, où la vie est marquée par une très grande ruralité.



→ À SAVOIR ←

Le niveau de vie dans le Verdon est proche de la moyenne régionale, mais la population y est soumise à des fragilités sociales, avec un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale notamment chez les jeunes adultes de 18 à 30 ans, et un niveau de diplômes particulièrement bas (1 personne sur 3 est sans diplôme).

UN TERRITOIRE ATTRACTIF IMPACTÉ PAR LE VIEILLISSEMENT

Très attractif, le Verdon a vu sa population multipliée par 2,3 en moins de 50 ans. Toutefois du fait de sa grande ruralité - qui implique un accès aux équipements et aux services limités, des dynamiques de mobilité faibles et une offre de formations supérieures quasi inexistante... - il ne bénéficie pas d'un renouvellement naturel de sa population.

Cet essor démographique, il le doit à des migrations résidentielles en provenance de départements limitrophes, les nouveaux arrivants étant principalement de jeunes adultes entre 25 et 39 ans et des retraités. En l'espace de 15 ans, l'âge médian du Verdon est ainsi passé de 44 à 48 ans - avec des effectifs très importants entre 65 et 70 ans - tandis que la tranche des 18-24 ans se trouve sous-représentée.



UN ACCÈS AU LOGEMENT DIFFICILE

Si, jusque dans les années 1970, on s'installait surtout dans le Verdon pour y construire sa résidence secondaire (elles représentaient alors jusqu'à 74 % du parc de logements), c'est d'abord une résidence principale que l'on vient y chercher aujourd'hui (54 % du parc actuel, contre 38 % pour les résidences secondaires).

Avec seulement 3 logements neufs commencés par an pour 1000 habitants (un rythme de construction plus de 2 fois inférieur à la moyenne régionale), le parc de logement est très largement dominé par la maison individuelle tandis que les centres anciens sont délaissés et se dégradent, au profit de l'habitat diffus.

Une partie de l'offre étant captée par la demande touristique, le marché du logement permanent y est plus réduit qu'ailleurs. Le parc locatif social est quasiment inexistant et le parc locatif privé, lui aussi peu développé, peine à répondre aux besoins des ménages aux revenus les plus modestes.

DES DYNAMIQUES CITOYENNES ANCRÉES

Primordiales sur un territoire rural tel que le Verdon, les associations compensent l'éloignement des services et répondent à de nombreux besoins. Loisirs, culture vivante, environnement, patrimoine, mémoire, développement durable... elles assurent une vaste dynamique à la fois sociale et citoyenne.

Présentes à l'échelle des communes, elles peuvent aussi s'emparer de sujets plus vastes comme la protection de sites naturels, allant jusqu'à engager des actions en justice. Moins pérennes ou évoluant dans le temps, on assiste aussi au montage de collectifs autour d'enjeux fédérateurs comme la mise en place de lignes à haute tension ou l'implantation de parc éolien.

Soucieux de créer et d'animer des outils de participation à l'échelle du territoire, le Parc est à l'origine de plusieurs débats publics et démarches de consultation. Mais ce sont surtout les concertations menées sur la durée qui semblent le mieux porter leurs fruits et coller aux attentes, à l'image de celles animées par le conseil de développement du Parc du Verdon sur l'épandage des boues d'épuration, ou du travail de longue haleine réalisé avec les usagers de la rivière à propos des débits réservés.



LA MISSION ÉDUCATION DU PARC

Dans le cadre de sa stratégie éducative, le Parc réalise des projets :

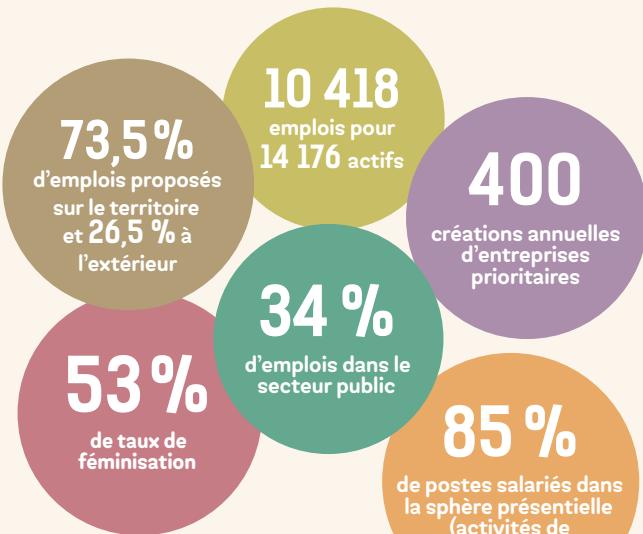
- **avec les écoles, les collèges et les lycées**, autour de l'eau, la biodiversité, l'énergie ou l'agriculture, etc.
- **avec le réseau Éducation populaire**, proposant notamment des dispositifs spéciaux d'immersion dans le territoire comme les séjours jeunes interparcs ou l'opération 1001 nuits alpines ;
- **avec le grand public**, par des débats, conférences, sorties, ateliers, spectacles... avec pour objectif la transmission des savoirs et des connaissances et l'appropriation des enjeux propres au territoire.

Activités économiques et emploi

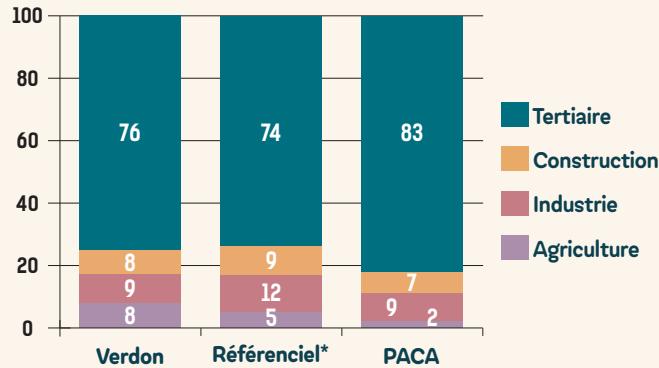
Porté par les services, le tourisme et l'agriculture, le territoire bénéficie d'un taux d'emploi relativement correct. Mais il peine encore à créer des emplois qualifiés à l'année, et la transformation ou la valorisation de ses ressources restent limitées.



L'EMPLOI EN CHIFFRES



RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS



*Comparaison avec la moyenne des Parcs

UNE ÉCONOMIE TOURNÉE VERS LES SERVICES

Avec une augmentation de 0,4 % des emplois par an entre 2010 et 2015 - contre 0,1 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur - le Verdon semble avoir été plutôt résilient face à la crise financière et économique de 2008-2010.

Le tourisme et l'agriculture sont ses deux grands piliers économiques, mais l'emploi salarié public occupe aussi une place importante avec 34 % des emplois (12 des 20 plus grands employeurs du Verdon sont du secteur public).

Largement dominée par les commerces et les services (85 % des emplois), son économie est très fortement tournée vers la satisfaction des besoins des habitants et des visiteurs, au détriment de l'industrie ou des produits finis (15 %).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-200067457-20240626-16_26062024



Focus

Les migrations pendulaires

Les mobilités domicile / travail sont une caractéristique importante du Verdon. Au total, 42 % des travailleurs sortent du territoire chaque jour pour aller sur leur lieu de travail. Orienté vers le bassin d'emploi de Manosque et le Centre d'études nucléaires de Cadarache, l'ouest est le plus concerné par le phénomène.



UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DÉFORMÉ PAR LE TOURISME

Avec une part dans l'agriculture et dans les activités de première transformation plus importante qu'ailleurs, la population active est globalement plus diversifiée qu'en milieu urbain. Elle présente également une vraie vitalité due au solde migratoire, avec notamment une arrivée de plus de 700 habitants par an entre 2006 et 2011.

Mais le marché de l'emploi est déformé par l'emploi touristique saisonnier qui représente 21 % de l'emploi total - contre seulement 6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le maintien d'un tissu économique diversifié à l'année est donc une nécessité, et la création d'un modèle de développement rural apparaît un enjeu particulièrement fort pour le territoire, tout en restant appuyé sur le pilier touristique.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL

Le Parc est engagé dans une longue étape de compréhension des enjeux du développement rural. Il a d'abord fait réaliser des portraits de territoire sociodémographiques et une étude sur le potentiel du télétravail. Il a contribué à la mise en place d'une plateforme de formation territoriale et à l'accompagnement de 50 porteurs de projets en création d'activité. En 2018, un tiers-lieu offrant un nouvel espace de travail partagé a été créé à Riez.



Lieu de Ressources
Pour entreprises &
initiatives dans
le Verdon

Mais avec la réorganisation territoriale et l'avènement de l'intercommunalité, beaucoup d'acteurs sont devenus compétents pour se saisir de la question, et le rôle du Parc doit être repensé, dans le sens d'une meilleure coordination des initiatives et d'une plus grande plus-value sur la dimension durable des projets.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067457-20240626-16_26062024

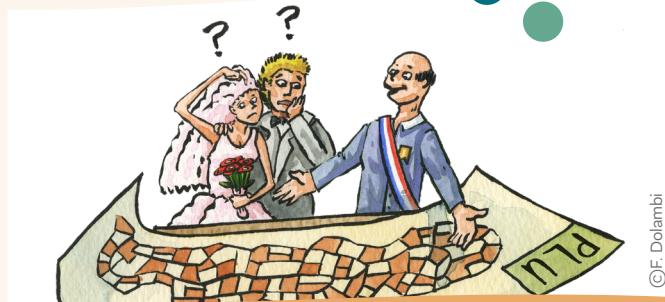
Occupations foncières et grandes dynamiques d'aménagement

Prépondérants sur le territoire, les espaces naturels et forestiers sont à la fois des marqueurs identitaires et des facteurs d'attractivité incontournables. Mais, sans un développement encadré, ces paysages et ces patrimoines pourraient se déqualifier et perdre de leur attrait.

DES ESPACES ARTIFICIALISÉS EN PROGRESSION

Malgré leur faible part sur le territoire (3 %), les espaces artificialisés sont en forte progression, avec plus 23 % entre 1999 et 2015.

Essentiellement réalisée au détriment des espaces agricoles (630 ha perdus en 15 ans) et naturels (560 ha), cette consommation foncière est d'abord dédiée à l'habitat. Beaucoup plus marquée dans le Var (70 %) que dans les Alpes-de-Haute-Provence (30 %), cette pression s'explique à la fois par les dynamiques démographiques qui sont à l'œuvre, et par la proximité des agglomérations et des pôles d'emplois qui caractérisent l'ouest du territoire.



©F. Dolambi

→ À SAVOIR ←

Le Parc intervient en conseil et en accompagnement dans le suivi des démarches de planification. Il apporte aux collectivités son expertise et son approche transversale (biodiversité, agriculture, patrimoine, énergie..) et peut, selon les besoins, transmettre des porter-à-connaissance, émettre des avis ou offrir un soutien technique plus poussé.

UN INTERLOCUTEUR-CLÉ DE LA PLANIFICATION

Si la charte n'est pas directement opposable aux autorisations de construire et d'aménager, elle s'impose en revanche aux documents qui les encadrent. Depuis 2013, les plans locaux d'urbanisme se sont multipliés sur le territoire, et deux schémas de cohérence territoriale (SCoT) portant en partie sur le territoire du Parc ont été approuvés. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a été adopté en 2019, faisant du Parc un interlocuteur-clé de la planification sur son territoire.

Depuis 2016, une trentaine de PLU, deux cartes communales, un PLU intercommunal et quatre SCoT ont été suivis et accompagnés par le Parc. Trente porter-à-connaissance multithématiques ont été réalisés permettant de faire remonter entre autres, les enjeux de préservation du patrimoine bâti, des zones humides ou encore des gîtes à chauves-souris. Trente-deux avis ont également été émis sur les documents d'urbanisme. Sur les communes de Quinson, Peyroules, Saint-Julien-du-Verdon, Trigance, Ginasservis et La Palud-sur-Verdon, des études paysagères et environnementales ont également permis d'améliorer la connaissance des richesses et des enjeux et ainsi de mieux les intégrer lors de l'élaboration des projets communaux.

Peu attendu en matière de stratégie foncière (projets de lotissements privés, création d'infrastructures publiques...), il est en revanche associé à un grand nombre de projets d'aménagements (travaux sur des sites sensibles, projets en cœur de village, projets touristiques, installations photovoltaïques...) qui lui permettent d'exercer une influence favorable au développement rural.

UNE PRÉServation DES PAYSAGES SUR LE LONG TERME

En matière de paysages, le Parc est engagé dans une réflexion à long terme dont les résultats seront progressivement visibles.

Des études pré-opérationnelles ont été menées, portant notamment sur la requalification paysagère de secteurs naturels et touristiques dégradés. C'est surtout l'aspect conseil qui a été privilégié, avec la tenue de permanences conseils en architecture et paysage - à Riez, Castellane, Vinon-sur-Verdon et Aups selon les périodes, et adressées aux porteurs de projet publics et privés. D'autres outils ont également été déployés pour la préservation du cadre de vie, tels que l'animation d'une charte signalétique au sein des communes du Parc, ainsi que l'édition de guides sur l'insertion des bâtiments agricoles et sur les plantations aux abords des maisons.

→ À SAVOIR ←

Le cadre réglementaire et les questions de responsabilité évoluent et construisent un mode de prise en charge des risques que les petites communes rurales du Verdon peinent à assumer entièrement. La nouvelle organisation à l'échelle intercommunale devrait permettre de répondre progressivement à ces besoins.



Contraintes et nuisances

Les bouleversements récents, souvent liés au développement des progrès techniques, ont profondément transformé les territoires, aboutissant parfois à des choix inadaptés. Comme de nombreux territoires ruraux, le Verdon doit aujourd'hui mieux prendre en compte l'existence des risques naturels ou susceptibles d'impacter les ressources et les milieux naturels, tels que les inondations et les feux de forêt.

DES RISQUES D'INONDATION INÉGALEMENT RÉPARTIS

Les risques d'inondation sont surtout présents sur le haut Verdon en amont de Saint-André-les-Alpes, dans le moyen Verdon à Castellane et dans le bas Verdon en aval de la retenue d'Esparron.

L'arrivée de la compétence GEMAPI a permis de lancer une dynamique sur la mise en conformité et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, sans régler la question des moyens (peu de financements, et montant potentiel de la taxe GEMAPI insuffisant).

Des systèmes de prévision de crues, d'alerte et de gestion de crise, ont par ailleurs été mis en place pour anticiper les risques liés aux précipitations et répondre aux contraintes dans certaines des zones les plus rapidement inondables, comme des campings, mais un important travail reste à conduire.



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067457-20240626-16_26062024



UN RISQUE DE FEU DE FORÊT PRÉSENT MAIS CONTENU

Les lisières forestières en continuité du tissu urbain constituant les secteurs les plus sensibles face au risque incendie, des journées d'information sur les obligations légales de débroussaillage sont proposées par les services de l'Etat, posant ainsi le cadre réglementaire qui s'impose aux propriétaires.

En parallèle, des plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier assurent la planification et l'aménagement des massifs forestiers sur des périodes de 10 ans, et des plans intercommunaux d'occupation pastorale commencent à émerger dans les zones touchées par le risque incendie pour associer débroussaillage et agropastoralisme.



UNE GESTION DES DÉCHETS QUI SE STRUCTURE

Depuis 2017, la collecte et le traitement des déchets sont placés sous la responsabilité des intercommunalités qui doivent faire face à des problématiques communes, telles que la sur-fréquentation touristique et le dimensionnement de leurs équipements, la gestion des déchets verts et la mise en place de composteurs, ou encore le traitement des déchets économiques qui ne peuvent être associés aux ordures ménagères.

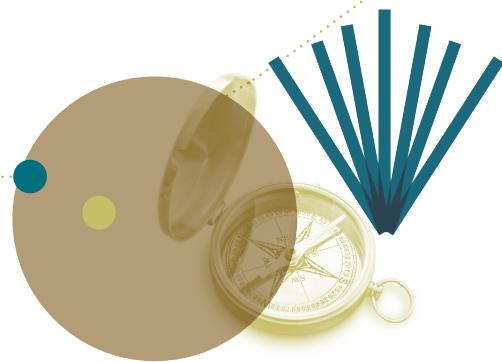
Acteur de proximité, le Parc est un acteur-clé pour aider ces collectivités à se concerter et les accompagner dans la conception de solutions innovantes. Animateur du territoire, il participe également à la diffusion de l'information auprès du grand public et des scolaires. Et grâce à ses écogardes qui sillonnent les sites naturels les plus fréquentés depuis 2012, il effectue un vaste travail de sensibilisation et d'information sur la réglementation et les comportements à risque.



NETTOYONS LE VERDON

Parce qu'il a un rôle essentiel à jouer en matière de veille environnementale, le Parc a piloté plusieurs opérations de dépollution de sites naturels de grande envergure. Les deux principales, qui se sont déroulées en 2006 et 2019 dans les grandes gorges, ont permis d'extraire près de 15 tonnes d'encombrants. Ces actions sont un moyen de sensibilisation massive des publics sur l'impact de nos déchets et de nos comportements.

UN TERRITOIRE DE GRANDE NOTORIETE



« PAYSAGES TOURISTIQUES »

Les paysages du Verdon appartiennent à la catégorie des grands espaces et impressionnent par leur démesure, alternant profondeurs verticales et vastes horizons. Sous l'influence de la Méditerranée et des Alpes, la nature s'y exprime par une diversité étonnante, et l'empreinte de l'homme y a largement modelé le paysage, offrant en tête d'affiche les perspectives colorées et parfumées du plateau de Valensole et une succession de lacs retenant les eaux du Verdon.

La fréquentation principalement resserrée sur juillet et août et la concentration des flux sur quelques sites-phares viennent cependant compromettre l'intégrité paysagère à l'origine de la renommée du Verdon. Son mode de découverte privilégie les déplacements en véhicule motorisé et offre une collection de points de vue à saisir sans effort « au pied de la portière, voire en baissant la vitre », provoquant des phénomènes de saturation ponctuelle qui créent problèmes de sécurité, conflits d'usage et incivilités (abandon de déchets, camping sauvage, feux de camp). Enfin, une attention doit être accordée à la bonne intégration des équipements touristiques, particulièrement lorsqu'ils se situent à l'écart des villages.

Tourisme

En dessinant les gorges du Verdon au rythme lent des temps géologiques, les forces de la nature se sont montrées généreuses. Mais si ce grand paysage lui assure une vraie notoriété, il peut aussi masquer les multiples attraits du territoire. À la croisée de plusieurs influences climatiques et géographiques, le Verdon livre une diversité étonnante qui invite à sortir des sentiers battus...

©D. Allermann

→ À SAVOIR ←

Le tourisme génère 1780 emplois par mois en moyenne sur l'année, soit environ 1/5 de l'emploi total hors agriculture et fonction publique d'État. Durant la période estivale, il est près de 3,5 fois plus élevé qu'en janvier.

NOTORIÉTÉ ET ATTRACTIVITÉ

À l'image des gorges du Verdon qui - avec leur réputation de plus grand canyon d'Europe - ont acquis une notoriété internationale, le territoire profite d'une grande attractivité paysagère. Il bénéficie d'une nature de premier plan aux portes des grandes agglomérations, sa faune et sa flore comptant de nombreuses espèces endémiques qui génèrent une biodiversité d'exception.

Son caractère rural marqué se traduit par une faible densité de population et un tissu d'habitats regroupés autour de villages aux silhouettes remarquables. Les activités agricoles modèlent les paysages, prenant l'allure de cartes postales pour des visiteurs du monde entier. L'eau agit elle aussi comme une ressource précieuse : elle est bienfaisante par ses vertus thermales faisant la renommée de Gréoux-les-Bains, et les plans d'eau et la rivière occupent une part importante de l'offre touristique estivale.

LE TOURISME EN CHIFFRES



SENSATIONS ET DÉCOUVERTE

L'offre d'activités touristiques est largement dominée par les pratiques sportives de nature encadrées ou en liberté. Eau vive, randonnée aquatique et canyons dans le cours du Verdon et ses affluents, escalade dans les gorges, parapente et vol à voile dans les airs, activités nautiques sur les lacs... les sites naturels du Verdon sont souvent utilisés comme un vaste terrain de jeu et de sensations.

Bien répartis sur l'ensemble du territoire, les sentiers de randonnée occupent également une place de choix, avec des circuits emblématiques comme le sentier Blanc-Martel ou de l'Imbut, et plus récemment le sentier du Garde-canal dans les basses gorges du Verdon. La randonnée se décline désormais en parcours d'itinérance proposant un mode de découverte et de séjours au rythme de la marche.

Le VTT et le tourisme à vélo complètent le potentiel de mobilité douce et bénéficient d'une animation dédiée portée par l'association Vélo Loisir Provence, soutenue par le Parc.

Quant aux sites de visite et de découverte, ils se sont multipliés depuis la création du Parc et sont également bien répartis sur le territoire, tandis que l'offre culturelle assure une vraie diversité d'événements tout au long de l'année, sur tout le territoire.

VOIR LE VERDON EN GRAND!

PROGRAMME ESPACE VALLÉEN



Le Verdon s'inscrit dans une vision globale et concertée du développement touristique.

Avec 4 parcs nationaux, 9 parcs naturels régionaux pour la seule Région Sud, il est au cœur de la première zone d'espaces protégés de France. Destination de tourisme rural par excellence, il trouve sa place entre l'attrait balnéaire du littoral azuréen et les stations touristiques des Alpes du Sud.

Grâce à des partenariats et des mutualisations, il a pu prendre part à des stratégies touristiques dépassant son périmètre, à la fois à l'échelle régionale via le réseau des Parcs, et à l'échelle de la destination touristique Grand Verdon « des sources à la confluence », ainsi qu'au travers du programme LEADER « le Verdon réinvente sa ruralité » ou le programme « Espace valléen ».

Dans chacune de ces démarches de coopération, le Parc est garant de la préservation et de la valorisation des sites attractifs et place son expertise technique au service de la concertation. Il cherche l'équilibre entre préservation des patrimoines et développement de l'économie locale, et œuvre ainsi en faveur d'une gestion solidaire des biens communs fondateurs de la notoriété du Verdon (gorges, eau, paysages agricoles).



Gestion des sites

Avec un million de visiteurs par an dans les gorges du Verdon et jusqu'à 500 randonneurs par jour sur les sentiers les plus emblématiques... l'afflux de touristes est concentré à la fois dans le temps et dans l'espace. Pour faire face à ce tourisme pouvant être qualifié « de masse », il a fallu aménager les sites et mettre en œuvre un tourisme plus durable.

LE TOURISME DURABLE EN CHIFFRES



Travaux de réaménagement du belvédère du Col d'Illoire (Aiguines).

ORGANISER UNE QUALITÉ D'ACCUEIL À LA HAUTEUR DE LA NOTORIÉTÉ DES SITES

Du fait de leur sur-fréquentation, certains sites naturels du Verdon souffrent de dégradations qui dépriment leur notoriété.

Depuis 2014, une régie d'aménagement et de gestion adossée au syndicat mixte du Parc accompagne les collectivités territoriales pour assurer une meilleure gestion de ces sites. Grâce à cet outil, le Parc est désormais en capacité d'assurer des opérations en maîtrise d'ouvrage, parmi lesquelles on compte l'aménagement des belvédères sur la route des Crêtes et sur des sites emblématiques comme le Point Sublime, qui engagent l'obtention du label Grand Site de France.

Parallèlement, l'opération écogardes assume la sensibilisation du public aux enjeux et à la fragilité du territoire et contribue à des opérations de police environnementale, tandis que des programmes de formation sont proposés aux entreprises d'activités d'eau vive pour les aider à adapter leurs prestations aux fragilités écologiques des sites.



VERS UNE MOBILITÉ DOUCE

Sur le plan de la mobilité, des déséquilibres existent dans la desserte des sites : l'offre de transport collectif est faible, et les déplacements individuels en voiture sont la règle. À la suite d'une première phase d'étude conduite en 2017 pour préciser les enjeux et identifier les solutions, un schéma de mobilité touristique durable a donc été élaboré en 2018.

Mené grâce à l'implication des autorités organisatrices de la mobilité durable - et particulièrement de la Région - il a notamment permis de densifier le cadencement de la LER 27, la principale ligne de transport collectif routier, et d'assurer la prise en charge par le Parc de la navette Blanc-Martel dédiée aux randonneurs du sentier du même nom.

L'OPÉRATION GRAND SITE

Destinée à garantir une meilleure qualité d'accueil dans les gorges du Verdon, l'Opération Grand Site a été lancée en 2010. Aménagements de belvédères (stationnement, cheminement, signalétique...) ou de sites d'embarquements pour les activités d'eau vive, équipements d'interprétation du patrimoine, amélioration des solutions de mobilité avec navette... grâce à elle, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre.



POUR UN TOURISME DE VALEURS



©D.Berlioux

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le Parc agit en faveur de la préservation de l'environnement, du bien-être des femmes et des hommes, et pour l'économie locale à travers la marque Valeurs Parc naturel régional.

Instaurée en 2016 et animée par le réseau inter-parcs, cette marque incite les acteurs locaux (hôteliers, guides de montagne, propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes, gestionnaires de musées, propriétaires de camping...) à s'engager sur les valeurs du tourisme durable auprès de consommateurs de plus en plus sensibles à ces enjeux.



©J.Burlet/Vélo loisir Provence



©B.Vacherand-Demand

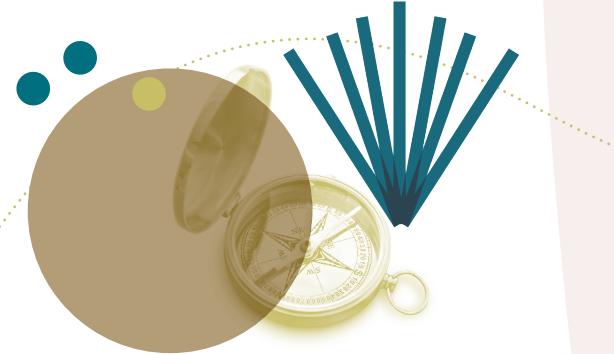
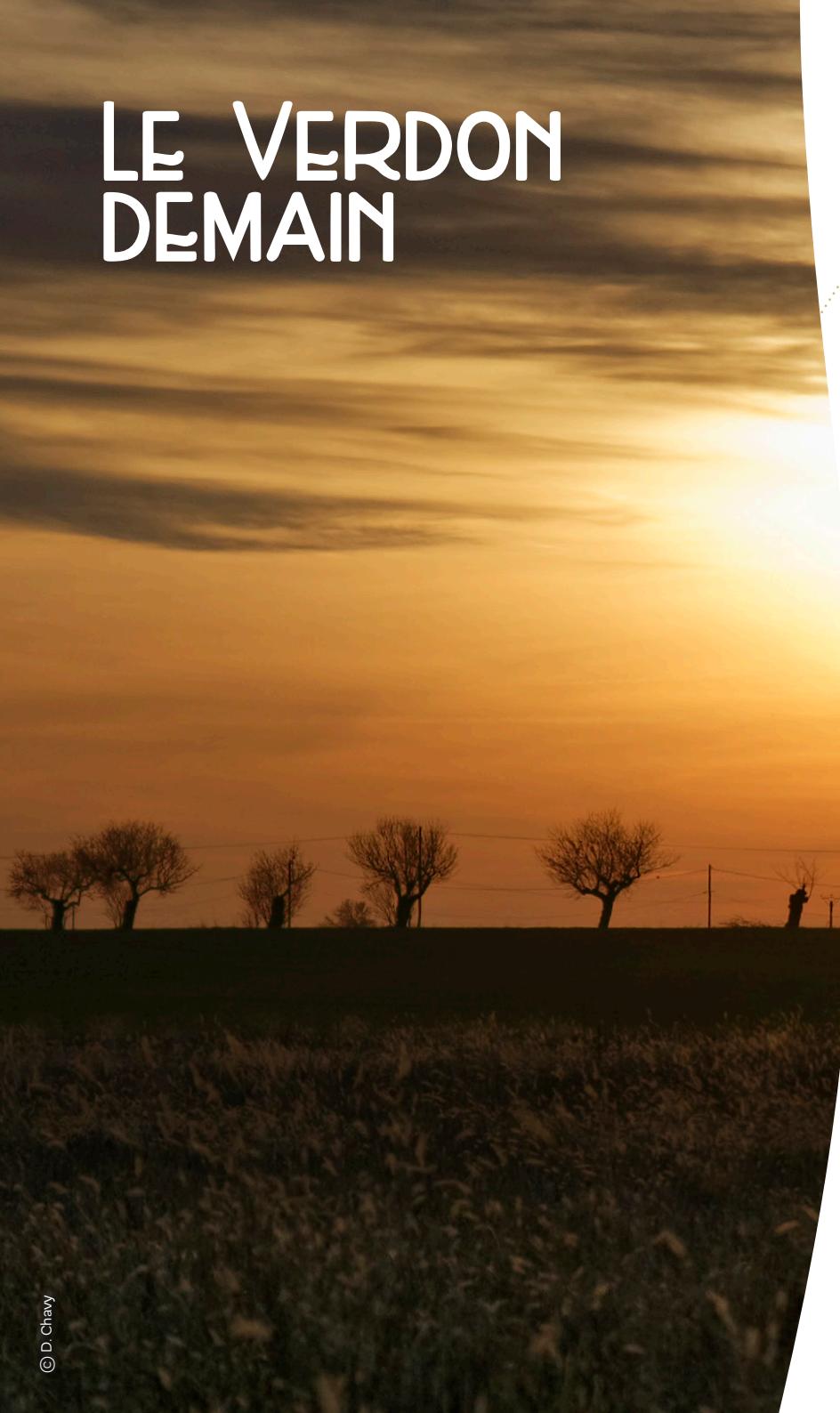
REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE_04_200067437-20240626-16_26062024

LE VERDON DEMAIN



« UN CLIMAT EN PLEINE MUTATION »

Situé au carrefour d'influences climatiques méditerranéennes et montagnardes, le Verdon n'échappe pas aux tendances d'évolution du climat que l'on peut observer au niveau national et mondial.

Comme le précise le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat d'octobre 2018, toute augmentation supplémentaire de la température moyenne, aussi minime soit-elle, est désormais susceptible d'entraîner des bouleversements pérennes ou irréversibles qui engendreront une raréfaction des ressources et affecteront aussi bien les écosystèmes que la santé et les activités des populations qui y vivent.

Adopter une trajectoire de transition énergétique et écologique favorisant la résilience du territoire du Verdon est donc une nécessité urgente qui s'impose à tous.



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-16_26062024

Les effets du changement climatique

Grâce aux travaux du Groupe régional d'experts sur le climat (GREC Sud) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on sait que le territoire connaîtra :

- une hausse substantielle des températures et une augmentation des sécheresses estivales, à la fois en durée et en intensité,
- une fonte précoce du manteau neigeux en-dessous de 1500 m, qui entraînera des problèmes d'alimentation régulière des cours d'eau et une augmentation de la sévérité des étages estivaux,
- une baisse potentielle du cumul des précipitations annuelles de 10 à 20 % qui devrait affecter plus particulièrement la saison estivale.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE EN CHIFFRES



UNE AGRICULTURE PLUS VULNÉRABLE ET DES FORÊTS SOUS TENSION

Avec des sécheresses estivales plus intenses et plus longues, les demandes en irrigation devraient se faire plus précoces et plus fortes, tandis que l'augmentation des températures pourrait modifier le rythme de développement des cultures et altérer durablement la qualité des récoltes.

Quant aux forêts, des dépréciements dus au manque d'eau s'observent déjà, à l'instar du pin sylvestre dont la croissance moyenne s'est effondrée sur les 15 dernières années. Corollairement, le risque incendie augmente, la période à risque s'étant déjà allongée de 3 semaines au cours des 60 dernières années.



©N. Maurel

Problèmes de défoliation en forêt causés par une espèce invasive, la pyrale du buis (ici au stade de chenille).

QUEL TOURISME POUR DEMAIN ?

Le caractère attractif du Verdon pourrait lui aussi être impacté. L'intensité et la durée des vagues de chaleur pourraient compliquer sa fréquentation durant l'été (ex. : flux supplémentaires vers les bords de lac), surconsommation de l'énergie (climatisation), tandis que le risque incendie pourrait limiter plus souvent l'accès au territoire (randonnées vers les massifs).

Quant aux lâchers d'eau qui assurent une partie des activités de sport et de loisirs, ils pourraient être remis en cause du fait de conflits d'usage plus nombreux autour de la ressource en eau. Il sera également plus difficile de maintenir les cotes touristiques des lacs de retenue.

Au-delà des impacts sur les activités économiques et de loisirs, d'autres effets sont à craindre pour la santé humaine et la biodiversité : dégradation de la qualité des eaux, prolifération d'espèces invasives et allergènes, impacts sur les écosystèmes et les espèces...

Tension sur les ressources

Si le Parc a très vite intégré la gestion des ressources en eau comme une priorité, la problématique du changement climatique, est en revanche absente de la dernière charte. Depuis, celle-ci s'est imposée et trouve aujourd'hui une vraie place dans les actions du Parc au travers d'études et de programmes d'atténuation et d'adaptation.



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le Parc a porté de nombreuses actions pour sensibiliser collectivités et particuliers aux enjeux de l'énergie, lançant par exemple un appel à communes volontaires pour la lutte contre la pollution lumineuse, ou à travers une exposition sur la rénovation énergétique.

Il s'est aussi engagé en faveur de la réduction des consommations. Dans le cadre de ses plans locaux énergie environnement (PLEE), il a par exemple impulsé la visite d'habitats durables chez des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation dans une approche écologique. Dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), il a animé une démarche d'appui technique et financier aux collectivités, pour des opérations de rénovation énergétique, de mobilité douce ou sur la biodiversité.

Les actions plus spécifiques à la rénovation des bâtiments ont pris en compte l'adaptation au changement climatique, notamment par la pose d'une isolation renforcée à base de matériaux biosourcés (laine de bois) plus efficaces pour l'amélioration du confort d'été.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Outre les 5 barrages qui régulent la rivière et font du Verdon un territoire largement excédentaire dans sa consommation d'électricité, les centrales photovoltaïques y connaissent un développement continu depuis 2008. Mais leur emprise au sol et leur impact sur le paysage et l'environnement sont importants, et il est désormais demandé aux collectivités de limiter leur accueil au seul foncier communal.

Engagé en faveur du développement durable, le Parc a également étudié en 2017 le gisement potentiel de méthanisation et réalisé 3 notes d'opportunité bois-énergie en 2014-2015, mais le développement de ces énergies renouvelables semble ne pas vraiment répondre aux besoins actuels du territoire.

ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'EAU

En parallèle des plans de gestion de la ressource en eau et de l'amélioration des dispositifs d'assainissement, un programme sur les économies d'eau a été intégré au contrat de rivière. Ainsi, les communes sont accompagnées dans la réduction de la consommation des bâtiments publics, et les usagers sont sensibilisés au travers de factures pédagogiques et de documents de sensibilisation.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE Verte
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (en partenariat avec la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon) par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2016, le Parc a accompagné sur 3 ans plus d'une centaine d'opérations de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics, permettant ainsi à 26 communes de baisser significativement (- 30 % à 50 %) leurs consommations électriques et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Enjeux et défis pour 2039

Huit grands enjeux se dégagent aujourd’hui du diagnostic de territoire. Huit enjeux dont découlent les défis auxquels la nouvelle charte devra répondre. Sept enjeux sous-tendus par un enjeu global qui les réunit tous : le changement climatique.

Enjeu 1

L'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique

La nouvelle charte devra se structurer autour d'une ambition : favoriser la résilience du territoire en boostant ses capacités à anticiper, réagir et s'adapter pour faire face aux aléas qui le menacent.

Le défi de la charte : faire prendre conscience aux habitants des changements en cours et de leur pouvoir d'agir.

Enjeu 2

La préservation et la valorisation concertées des biens communs

Les ressources naturelles (eau, forêt, biodiversité, matières premières) et humaines (savoir-faire, connaissances, patrimoines) appartiennent à tous. Elles doivent être préservées et gérées de manière concertée.

Le défi de la charte : porter collectivement la gestion des biens communs.

Enjeu 3

La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'épuisement des ressources énergétiques.

Face aux impacts du changement climatique, la résilience du territoire se résume en 3 mots : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

Le défi de la charte : s'investir dans plus d'autonomie énergétique.

Enjeu 4

Le maintien de la vocation agricole et pastorale du territoire et la relocalisation du système d'alimentation.

Relocaliser l'économie, renforcer la place des activités traditionnelles et renouer des liens plus forts entre producteurs et consommateurs font partie des grandes priorités économiques du territoire.

Le défi de la charte : se mobiliser pour la transition agricole et alimentaire et le maintien d'un pastoralisme vivant.

#Verdon2039

UN NOUVEAU
PROJET POUR
LE TERRITOIRE

Enjeu 5

La maîtrise des pressions anthropiques exercées sur le territoire et la préservation de la qualité du cadre de vie.

Parce qu'ils ont un impact fort sur les ressources, les milieux, les paysages, et sur les modes de vie et les déplacements des habitants, les choix faits en termes d'aménagement du territoire sont cruciaux.

Le défi de la charte : réinventer de nouvelles formes d'aménagement et d'habitat rural, plus respectueuses des ressources et des patrimoines, et adaptées au réchauffement climatique et aux besoins.

Enjeu 6

L'organisation d'une économie touristique engagée pour les biens communs et bénéfique au territoire.

Un tourisme durable passe par une meilleure gestion de la fréquentation estivale des sites naturels, une redistribution des retombées économiques et le développement d'une offre de découverte basée sur les patrimoines et les déplacements doux.

Le défi de la charte : incarner un tourisme ancré au territoire, engagé dans la gestion de ses ressources et le bien-être de ses habitants.

Enjeu 7

Le renforcement des liens sociaux nécessaires à l'adaptation aux changements en cours.

Dans un contexte de crise globale et dans cette période de profonds changements, le besoin de se recentrer et d'apporter des réponses locales est fort et le renouveau du mode de vie rural peut apparaître comme une réponse.

Le défi de la charte : soutenir des modes de vie favorisant les liens sociaux, la solidarité et le bien-être.

Enjeu 8

Le renforcement du poids des élus ruraux et de la voix des citoyens dans les politiques locales.

Face à un millefeuille administratif qui se complexifie et qui menace l'avenir et la représentation des communes rurales, les enjeux citoyens sont plus importants que jamais.

Le défi de la charte : donner une place aux citoyens et fédérer la population et les élus locaux pour peser davantage à l'échelle régionale.

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées.

Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Signée pour la première fois en 1997, la charte du Parc a fait l'objet d'un renouvellement en 2008. Arrivant bientôt à son terme, le Conseil régional a lancé une procédure de révision, qui aboutira à une nouvelle charte pour la période 2024-2039.

Avant de définir la stratégie future pour le territoire, on commence par **évaluer l'efficacité** des actions passées et on dresse **un bilan de santé du territoire** sur l'ensemble des 59 communes du périmètre d'étude de la nouvelle charte.

Ce document synthétique a pour but de donner les grandes lignes de ces analyses.

Vous trouverez les documents complets (diagnostic et évaluation) sur le site Internet du Parc.



Pour suivre l'actualité de la révision de la charte et en savoir plus sur l'action du Parc :
www.parcduverdon.fr/verdon2038

Abonnez-vous à la lettre d'information du Parc

Rejoignez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ParcduVerdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon

91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc

Retrouvez les dates sur parcduverdon.fr/agenda



VENEZ À LA MAISON DU PARC

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie - Tél. 04 92 74 68 00 - info@parcduverdon.fr